



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

Paris, le

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

N°

Monsieur le Secrétaire général,

Par votre lettre du 20 décembre dernier, vous avez souhaité appeler mon attention sur la pratique en cours dans certains postes du réseau suivant laquelle les indemnités journalières de mission versées aux personnels de recrutement local sont différentes, en fait inférieures, à celles dont bénéficient les agents expatriés.

Cette pratique, qui était connue, a fait l'objet d'un recensement exhaustif : elle concerne 28 postes, majoritairement dans des pays en développement. Elle est assise sur un raisonnement ancien, reformulé dans un télégramme de 2006, qui estimait qu'il était préférable, compte tenu de certaines situations locales, de permettre ce traitement différencié.

Vous contestez la régularité du dispositif, en pointant sa non-conformité au décret de 2006 qui fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et en soulignant qu'il porte atteinte au principe de non-discrimination.

L'analyse conduite par les services de la DGAM (DAF, DRH et SAJ) me conduit à choisir de mettre fin à cette pratique qu'on ne peut justifier du point de vue de l'égalité recherchée entre les différentes catégories de personnels. Le principe du défraiement des recrutés locaux est à inscrire dans le cadre du règlement intérieur –ADL de l'ambassade et le montant, égal à celui pour les agents expatriés, est fixée par décision du chef de poste.

J'ai fait cette annonce lors du Comité technique ministériel, le 29 juin dernier et suis heureuse de vous le confirmer à nouveau, par écrit.

Un courriel formel sera envoyé sous peu aux postes concernés afin qu'ils se conforment à cette nouvelle orientation que vos réflexions ont utilement contribué à faire émerger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène FARNAUD-DEFROMONT

M. Thierry FRANQUIN
Syndical CFDT du MEAE
57 Boulevard des Invalides
75700 PARIS

COPIE : DRH, RH1, RH3, DAF, DAF3

Adresse postale : Ministère des Affaires étrangères
27, rue de la Convention – CS 91533 – 75732 PARIS CEDEX 15
Tél. : 01.43.17.66.10 – Fax. : 01.43.17.75.41.
helene.farnaud-defromont@diplomatie.gouv.fr